

3. Des pressions ont-elles été exercées sur les fonctionnaires pour qu'ils participent à cette campagne même contre leur gré?

4. Le gouvernement est-il prêt à favoriser d'autres campagnes de ce genre à la Fonction publique en vue de recueillir des fonds pour d'autres universités et, dans l'affirmative, pour quelles universités?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Les ministères de la Justice, des Transports et le Conseil du Trésor m'informent comme suit: 1. Non. L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre des Transports, avec M. Charles M. (Skip) Armstrong, président de la Metropolitan Life partage le titre de coprésident de la campagne de souscription du Fonds de l'Essor pour l'Université d'Ottawa.

2. Oui. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1356.

3. Non.

4. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1356, partie 1.

LES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DU TRÉSOR—LES CAMPAGNES DE CHARITÉ

Question n° 1356—M. Cossitt:

1. Le chapitre 328 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor sur les «Campagnes de charité» prévoit-il notamment que «Les autres formes d'aide du gouvernement, tels les services d'insertion d'informations avec les chèques de paie, sont par les présentes limitées à la campagne de Centraide...»?

2. De telles informations ont-elles été insérées dans les enveloppes de chèques de paie du mois de juin d'un grand nombre de fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) quels sont le nom et le poste du fonctionnaire le plus haut placé qui ait autorisé cette insertion d'informations, b) le président du Conseil du Trésor était-il au courant de cette démarche et, dans l'affirmative, à quelle date en a-t-il été informé et a-t-il, ou une autre personne agissant en son nom a-t-elle autorisé cette initiative?

3. Le président du Conseil du Trésor a-t-il à un moment quelconque été joint, directement ou indirectement, par le ministre des Transports, ou en son nom, au sujet de cette insertion d'informations dans les enveloppes des chèques de paie ou relativement à quelque autre aspect de la campagne «Fonds de l'essor» de l'Université d'Ottawa et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances précises et à quelles dates?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): 1. Oui. Néanmoins, le Conseil du Trésor peut faire des exceptions ou étendre le champ d'application de cette politique. La lettre circulaire n° 1980-54 apporte des clarifications à la politique en spécifiant que l'appui supplémentaire aux organisations qui ne sont pas associées avec Centraide serait considéré selon les mérites de chaque cas, et limité par les deux possibilités suivantes:

a) autoriser la distribution, avec les chèques de paie, d'un avis unique concernant la campagne aux fonctionnaires; ou

b) même procédé, mais élargi de manière à désigner les employés des ministères qui acceptent de travailler strictement à titre bénévole et auxquels les autres employés pourront demander des renseignements, retourner les fiches de contribution ou remettre leurs dons.

Au cours des vingt dernières années, un tel appui supplémentaire a aussi été accordé à d'autres institutions: l'Université de l'Alberta, l'Université de Calgary, l'Université de Carleton, l'Université de Guelph, l'Université de Lethbridge, l'Université d'Ottawa, l'Université de Windsor, l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario, l'Hôpital Civic d'Ottawa, la Société canadienne du cancer, CARE Canada, l'Institut canadien national des aveugles.

2. Oui.

a) Le président du Conseil du Trésor a autorisé cette insertion d'informations au sujet de la campagne de l'Université d'Ottawa.

b) Le président du Conseil du Trésor a autorisé cette démarche dans sa lettre du 3 avril 1980 à l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre des Transports et vice-président de la campagne «Fonds de l'essor» de l'Université d'Ottawa.

3. Le 7 mars 1980, M. Pepin a écrit au président du Conseil du Trésor pour l'informer de la campagne et pour demander l'aide du Conseil du Trésor afin de renseigner les fonctionnaires de la région de la Capitale nationale sur la partie de la campagne qui concerne la Fonction publique.

Question n° 1357—M. Cossitt:

1. Est-ce que Anne Haynes a été embauchée par le ministère de l'Industrie et du Commerce par l'entremise d'une agence de placement privée de personnel d'Ottawa et, dans l'affirmative, a) à quelle date a-t-elle commencé à travailler et pour combien de temps a-t-elle été engagée, b) s'occupe-t-elle de recueillir des fonds pour l'Université d'Ottawa auprès des employés du ministère et, dans l'affirmative, quels sont le nom et le titre du poste du supérieur le plus haut placé qui a accordé son autorisation à cette collecte?

2. Est-ce que M. Pierre Bourgeault a assumé les mêmes fonctions au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

3. Est-ce que M^{me} Chaulk, du ministère des Finances, a participé de quelque façon à cette collecte et, dans l'affirmative, a) fournir toutes les précisions nécessaires, b) a-t-elle, d'une façon ou d'une autre, agi comme coordonnatrice des agents de cette campagne de souscription dans les divers ministères?

4. Le gouvernement a-t-il maintenant pour politique d'autoriser des infractions aux prescriptions du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor en ce qui a trait aux dons?

5. Est-ce que le chapitre 328 du Manuel du Conseil du Trésor intitulé «Campagne de charité» et daté de décembre 1979 a été modifié et, a) dans l'affirmative, y a-t-il eu infraction aux prescriptions du Manuel, b) sinon, pour quelle raison?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Finances, de l'Industrie et du Commerce et le Conseil du Trésor m'informent comme suit: 1. Oui.

a) Du 9 au 27 juin 1980.

b) Elle a été engagée comme commis au Service du contentieux et environ 2 p. 100 de son temps était réservé à recueillir des fonds pour l'Université d'Ottawa. Le directeur du Service du contentieux a accordé son autorisation à cette collecte.

2. M. Pierre Bourgeault, sous-ministre adjoint, Planification et Évaluation, est le coordonnateur de la campagne de sollicitation des fonds de l'essor de l'Université d'Ottawa au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

3. Aucune personne du nom de M^{me} Chaulk n'est à l'emploi du ministère des Finances.

4. Non.

5. Le chapitre 328 du Manuel de la politique administrative intitulé «Campagnes de charité» daté de décembre 1979, n'a pas été modifié et aucune infraction à cette politique n'a été commise. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 1356, partie 1.

Question n° 1358—M. Cossitt:

1. M. D. R. D'Avignon, sous-ministre des Approvisionnements, a-t-il, le 21 mai 1980, envoyé une lettre à tous les employés du Ministère au sujet de la campagne de financement de l'Université d'Ottawa et, dans l'affirmative, a)